

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/04-01/07

Date : 30 juin 2014

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng, juge président
M. le juge Sang-Hyun Song
M. le juge Cuno Tarfusser
M. le juge Erkki Kourula
Mme la juge Joyce Aluoch

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. Germain KATANGA

Public

Communication du Représentant légal des victimes enfants soldats relative au double désistement d'appel dans le dossier *Le Procureur c. Germain Katanga* et Annexe publique

Origine : Le Représentant légal des victimes enfants soldats

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

Mr. James Stewart

Ms. Helen Brady

Mr. Eric Macdonald

Le conseil de la Défense de Germain Katanga

Me David Hooper

Ms. Caroline Buisman

Ms. Kate Gibson

Les représentants légaux des victimes

Me Jean-Louis Gilissen

Me Fidel Nsita Luvengika

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés (participation/réparation)

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Herman von Hebel

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

Vu la *Defence Notice of Discontinuance of Appeal against the 'Jugement rendu en application de l'article 74 du Statut' rendered by Trial Chamber II on 7 April 2014* datée du 25 juin 2014 ;

Vu la *Notice of Discontinuance of the Prosecution's Appeal against the Article 74 Judgment of Conviction of Trial Chamber II dated 7 March 2014 in relation to Germain Katanga* datée du 25 juin 2014 ;

Vu la *Déclaration du Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, concernant la notification du retrait par Germain Katanga de son appel contre son jugement de condamnation* datée également du 25 juin 2014 ;

Vu les *Observations des victimes sur le désistement d'appel du Procureur contre le jugement concernant G. Katanga* déposées par le Représentant légal du groupe principal de victimes le 26 juin 2014 ;

Vu les *Prosecution's Response to the Observations of the Legal Representative of the main group of Victims filed on 26 June 2014* déposée le 27 juin 2014,

Le Représentant légal des victimes enfants soldats communique aux parties et participants, par une annexe publique à la présente, copie de son courrier adressé le 30 juin 2014 à Madame le Procureur Fatou Bensouda.



Me Jean-Louis Gilissen

Représentant légal
des victimes enfants soldats

Fait le 30 juin 2014, à Seraing (Belgique).